

Label qualité des formations au sein des écoles de conduite - Délégation à la sécurité routière (Ministère de l'Intérieur)

Date de Création	Novembre 2017
Accrédité COFRAC	Non
Conditions de candidature	<p>Le label s'adresse aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'un agrément préfectoral en cours de validité ; - Associations s'appuyant sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle titulaires d'un agrément préfectoral en cours de validité. <p>Un enregistrement auprès des services de la DIRECCTE en tant qu'organisme de formation est par ailleurs requis.</p>
Périmètre de la certification/labellisation	<p>Le référentiel concerne les activités d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière au sein des établissements d'enseignement à titre onéreux de la conduite automobile et de la sécurité routière et des associations s'appuyant sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle et décrit les engagements de service à destination des particuliers.</p>
Durée du référencement	3 ans
Coût du référencement	0 €
Délai moyen d'instruction	2 mois
Disponibilité du référentiel	Oui
Coordonnées	<p>Sélim UCKUN : 01.86.21.58.47 selim.uckun@interieur.gouv.fr Béregère SABIANI : 01.86.21.58.42 berengere.sabiani@interieur.gouv.fr Jocelyne HOULLIER : 01.86.21.58.45 jocelyne.houllier@interieur.gouv.fr</p>